

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 2 AVRIL 2024

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 avril 2024 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
M. Stéphane Cloutier	M. Fernando Sanchez
M. Peter Buzzell	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-02/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

2024-04-02/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

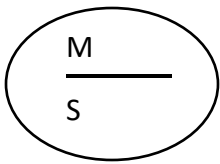
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 mars 2024.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2024-04-02/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mars et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.



PROCÈS-VERBAUX



6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport

1.2 Comités externes :

- 1) MRC : Monsieur le conseiller et Maire suppléant Anthony Laroche fait son rapport.
- 2) Incendies : Aucun
- 3) Collecte sélective/déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Aucun

6.3 **Services internes** :

- 1) CCU : Aucun CCU
- 2) Comité des loisirs : Aucun
- 3) Comité environnement : Aucun
- 4) Comité de voirie : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2024-04-02/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.9851 à 9885 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 167 954.61 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun

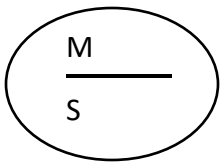
7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 ADHÉSION 2024-2025 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE ET PERSONNES DÉLÉGUÉES

2024-04-02/5

ATTENDU QUE le CSLE est présentement en période de renouvellement des adhésions annuelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité d'adhérer au CSLE au prix de 75 \$ pour la prochaine année et de nommer Teddy Chiasson et Stéphane Cloutier à titre de représentants.



PROCÈS-VERBAUX



7.3.2 APPROBATION DES DÉPENSES DE RECHARGEMENT DE PIERRE SUR LE CHEMIN CHAMBERLAIN

2024-04-02/6

CONSIDÉRANT l'état du chemin Chamberlain causé par le dégel ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de procéder au rechargement en pierre nette sur une longueur commençant au début du chemin Chamberlain en gravier, jusqu'à l'intersection avec le chemin Laliberté et d'autoriser la dépense totale de 37 832\$ plus les taxes.

7.3.3 ADHÉSION 2024-2025 AU CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

2024-04-02/7

ATTENDU QUE le COGESAF est présentement en période de renouvellement des adhésions annuelles ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adhérer au COGESAF au prix de 75 \$ pour la prochaine année et de nommer M. Anthony Laroche à titre de représentant.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 VENTE À 1 \$ DU LOT 5 792 183 AUX PROPRIÉTAIRES CONTIGUS

2024-04-02/8

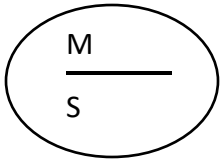
CONSIDÉRANT QUE la municipalité est devenue propriétaire du lot 5 792 183 à la suite de l'acquisition des propriétés du CRDITED Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question a une superficie de 380,7 mètres carrés et n'est pas constructible ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucun avantage à conserver ce lot;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

- De céder pour 1\$ le lot no. 5 792 183 aux propriétaires contigus, soit
 - Scierie Leclerc et Tremblay inc. (320 chemin Parker, lots 5 792 883 et 5 793 002), et
 - François Bernier et Emmanuelle Baril (342 chemin Parker, lots 5 793 003) ;
- Qu'un plan cadastral démontrant la répartition du lot devra être soumis pour approbation à la municipalité avant l'étape de l'acte de vente ;
- Que tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge des cessionnaires ;
- Que le conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution.



PROCÈS-VERBAUX



9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-02/9

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 50.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.